

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE  
ANTI-TERRORISTE

n° 144/145

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec  
une entreprise terroriste

OBJET

Déposition de monsieur **Jean-Marie DESSALLES**, 43 ans,  
webmaster, demeurant 9, avenue  
du gal Leclerc à BOISSY-SAINT-  
LEGER (Val de Marne).

Annexes de documents

L'an deux mille un  
le trente avril à quinze heures

**NOUS, Frédéric PIWOWARCZYK**, lieutenant de police  
en fonction à la division nationale anti-terroriste de la  
direction centrale de la police judiciaire

Officier de police judiciaire en résidence à PARIS, -----  
--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée  
le 3 octobre 2000 par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-  
président chargé de l'instruction et monsieur Jean-François RICARD,  
Premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, relative  
à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation  
avec une entreprise terroriste, -----  
--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----  
--- Nous trouvant au service, -----  
--- Vu les renseignements recueillis selon lesquels monsieur **Jean Marie  
DESSALLES**, aurait séjourné dans la région des Grands Lacs durant les  
mois de mai et juin 1994, -----  
--- Avons mandé et constatons que se présente celui-ci lequel  
connaissance prise de la délégation judiciaire en notre possession et après  
avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité dépose comme  
suit: -----  
--- "Je me nomme **Jean-Marie DESSALLES**, je suis né le 10 décembre  
1957 à VERSAILLES (Yvelines) Je possède la nationalité française. -----  
--- Je suis actuellement webmaster au sein de la société "Médianet" se  
trouvant 2 rue de Paris à SAINT MAUR DES FOSSES (Val de Marne) et je  
demeure 9, avenue du général Leclerc à BOISSY-SAINT-LEGER (Val-de-  
Marne) -----  
--- Question : Pouvez-vous nous dire quelles étaient vos activités au début  
de l'année 1994 et dans quels pays exerciez vous celles-ci ? -----  
--- Réponse: Je travaillais dans le domaine de la sécurité sur le territoire  
national. -----  
--- Question : Dans quelles conditions avez vous été amené à vous rendre  
en Afrique dans la région des Grands Lacs ? -----  
--- Réponse : Le 7 avril 1994, alors que je me trouvais en région parisienne,  
un ami dont je ne citerai pas le nom, m'a contacté téléphoniquement pour  
savoir, suite à l'attentat survenu la veille à Kigali, si j'étais disponible pour  
me rendre au Rwanda afin d'assurer la sécurité de la famille du président  
HABYARIMANA et de leur entourage. Je pense que l'intermédiaire de cette  
mission était un avocat belge en relation avec la famille du président. -----  
--- C'est donc le 6 mai 1994, qu'après avoir atterri a Nairobi, que je me suis  
rendu à Goma (Zaire) puis à Gisenyi (Rwanda). Je précise que j'étais parti  
seul en précurseur pour faire une évaluation de la mission. -----  
--- A Gisenyi j'ai été pris en charge par une autorité civile de la ville dont le  
prénom est Charles, ayant oublié son nom de famille. J'ai été amené à  
rencontrer le chef d'état-major des F.A.R., le général Augustin BIZIMUNGU  
puis le ministre de la Défense, Augustin BIZIMANA. -----



--- La guerre étant devenue généralisée au Rwanda, la mission initiale de protection et d'évacuation des proches du président défunt et des personnalités était devenue caduque.

--- Il m'a été demandé de constituer une unité spéciale dans laquelle je pouvais inclure des "spécialistes" européens. Le financement aurait été assuré par le gouvernement rwandais de l'époque car il s'agissait de lutter contre l'avancée du F.P.R.

--- Après quinze jour d'évaluation pour la mise en place de cette unité, j'ai fait un aller et retour Goma-Nairobi-Paris pour lancer un recrutement.

--- Revenu au Rwanda, pour démarrer le projet, j'ai demandé à l'état-major des F.A.R. de me fournir une centaine de leurs meilleurs soldats. L'effectif qui m'a été confié ne correspondait pas à mes espérances au niveau de la qualité des hommes.

--- Le temps que le budget qui m'avait été promis soit mis en place et devant diverses difficultés rencontrées, je n'ai pu mener à bien le recrutement prévu. L'unité que j'avais constituée n'a pas été engagée au combat et le 14 juillet 1994, sur conseil du ministre de la Défense, je suis passé au Zaïre que j'ai quitté le lendemain par un vol pour Nairobi et je suis rentré en France.

--- Question : Avez vous entendu parler d'un recrutement de spécialistes en armement qui aurait eu lieu à PARIS en novembre 1993; si oui qu'en savez vous ?

--- Réponse : Non, je ne suis pas au courant de ce recrutement.

--- Question : Dans quelles conditions avez vous entendu parler de l'attentat commis le 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais ?

--- Réponse : Au cours de mes entretiens soit avec le ministre de la Défense, soit avec son chef d'état-major, l'attentat a été abordé au cours de discussions informelles. Par contre, ultérieurement, durant son exil au Congo-Brazzaville, l'ex-ministre de la Défense, Augustin BIZIMANA, décédé à ce jour, sachant qu'une enquête était diligentée en France, m'avait transmis divers documents qui pouvaient être utiles. Je vous remets ceux-ci aujourd'hui.

--- Il s'agit de la photocopie d'une lettre manuscrite datée du 10 juin 2000 comportant neuf feuillets rédigée de sa main ; d'un document dactylographié, de quinze feuillets commençant par "The International Strategic..." se terminant par "...que c'est la propriété du F.P.R" ; d'un document dactylographié de six feuillets commençant par "L'ONU dans l'étau" et se terminant par "...mourir maintenant sous la répression du FPR" ; deux articles de presse issus des numéros 333 et 334 de la revue "Africa international" d'avril et de mai 2000.

--- Je prends acte que ces documents sont annexés au présent procès-verbal.

--- Vous me présentez la photographie d'un individu qui à vos dires pourrait se nommer **Phil Van del BERKN**, je ne connais pas cet individu, ni même ce patronyme.

--- Question : Avez vous d'autres éléments à porter à notre connaissance qui seraient susceptibles d'intéresser l'enquête ?

--- Réponse : Je n'ai rien d'autre à vous déclarer.

--- Après lecture faite par lui-même, monsieur Jean-Marie DESSALLES persiste et signe le présent avec nous à seize heures dix.

Monsieur J.M.DESSALLES

Le lieutenant de police

